



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Stationnement

Question écrite n° 2690

Texte de la question

M. Gerard Castagnera attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'interieur et de l'aménagement du territoire, sur le stationnement des gens du voyage dans les communes qui ne disposent pas de terrain repondant aux normes d'hygiene prescrites par la loi. Outre le fait que ces nomades s'installent n'importe ou, creent des nuisances pour l'environnement, les riverains et les commercants, ils ont de plus en plus souvent un comportement tres agressif vis-a-vis des forces de police. Aussi, dans le cadre de l'application des mesures de lutte contre l'immigration clandestine, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quels moyens vont etre donnes aux forces de police pour controler l'identite de ces personnes.

Données clés

Auteur : [M. Castagnera Gérard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2690

Rubrique : Gens du voyage

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1993, page 1709